



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 105503

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'organisation de la coupe du monde de football 2010 en Afrique du Sud. En effet, depuis plusieurs semaines, des critiques peuvent être entendues sur les difficultés de ce pays à organiser la coupe de monde du football en 2010. Une cellule de crise semble même avoir vu le jour à Johannesburg, afin de trouver une solution à cette situation. Tout doit être mis en oeuvre pour permettre à l'Afrique du Sud d'accueillir cette coupe du monde, car ce pays représente tout un symbole. C'est une première pour le continent africain et un défi pour la nation arc-en-ciel. Le plus grand événement sportif de la planète devrait générer plus de 100 000 emplois et près de 3 milliards de livres anglaises pour l'Afrique du Sud. Des retombées dont ce pays a besoin, mais dont il ne compte pas se partager le bénéfice tout seul. Car l'événement n'est pas seulement la fierté de l'Afrique du Sud mais celle de tout un continent. L'Afrique australe devrait également bénéficier de la manne touristique qu'engendrera la grand-messe du football mondial. Par son expérience de l'organisation de la coupe du monde de football 1998, la France devrait apporter son aide aux Sud-Africains. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette question et ce qu'il compte faire en la matière.

Texte de la réponse

Le renforcement d'une coopération sportive de qualité avec l'Afrique du Sud est pleinement d'actualité, compte tenu de l'expertise française en la matière et en vue de l'organisation de la coupe du monde 2010. Des rencontres ont déjà eu lieu à cet effet ; des réponses concrètes ont déjà pu être apportées par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA). Ainsi une visite de la commission des sports du parlement sud-africain a eu lieu à Paris du 31 mai au 10 juin 2005. La délégation a pu s'enquérir, en particulier, du fonctionnement du comité d'organisation de la coupe du monde de football 1998, du rôle respectif des pouvoirs législatif et exécutif, des responsabilités des acteurs au plan territorial, du plan de mise à niveau des infrastructures, de l'état et des amendements apportés à la législation encadrant l'événement, des questions de sécurité, de logistique, de transports et de protocole, du partenariat privé et enfin de l'impact économique de l'événement. En revanche, le plus récent contact entre responsables ministériels remonte à la visite en France de M. Oosthuizen, vice-ministre des sports et des loisirs sud-africain, en novembre 2005. Cette visite n'avait pas occasionné de demandes spécifiques. M. Stofile, ministre des sports et des loisirs, avait annulé sa visite à Paris prévue en avril 2005. Depuis le retour de l'Afrique du Sud dans la famille olympique en 1992, la coopération sportive entre les deux pays est demeurée assez limitée, en dépit de la signature d'un accord de coopération entre les deux gouvernements le 26 juin 1998. Le comité mixte chargé d'élaborer le programme de coopération sportive, prévu par l'accord de 1998, ne s'est jamais réuni. Jusqu'à présent, seules des sollicitations isolées ont été adressées. Le MJSVA y a toujours répondu. À l'inverse, il n'a pas toujours été donné suite à ses propres propositions. À ce jour, le gouvernement d'Afrique du Sud n'a pas formulé de demande de coopération avec la France. L'ambassade de France à Prétoria, à l'origine de la signature de l'accord de 1998, offre un excellent relais pour sonder la partie sud-africaine et connaître la nature exacte de ses besoins, et pour transmettre une éventuelle demande au MJSVA. Une fois connue la volonté de la partie sud-africaine, le MJSVA sera en mesure

de proposer à son homologue sud-africain une coopération en vue « d'exporter » le savoir-faire français issu de l'organisation de la coupe du monde 1998 et d'aider à la préparation de la coupe du monde 2010. Le MJSVA étudiera également, avec le ministère des affaires étrangères, les possibilités existantes pour doter les relations sportives franco-sud-africaines d'un cadre de coopération plus structuré.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105503

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10245

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 13024